



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecine de prévention

Question écrite n° 110201

Texte de la question

Mme Irène Tharin souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la réalité du suivi par la médecine du travail des personnels enseignants. En effet, il apparaît qu'après une visite sommaire avant titularisation, un enseignant passe toute sa carrière sans aucune autre visite médicale. Ces visites permettraient d'anticiper un grand nombre de maladies professionnelles permettant ainsi à l'État de réaliser des économies substantielles grâce à une bonne prévention auprès de ces salariés. En outre, la plupart des enseignants sont amenés à exercer leur métier au contact d'enfants de tous âges ; de fait, il paraît important de s'assurer de leur état de santé régulièrement. En conséquence, elle souhaite savoir ce que le Gouvernement entend prévoir pour remédier à cette situation extrêmement préjudiciable pour ces personnels.

Données clés

Auteur : [Mme Irène Tharin](#)

Circonscription : Doubs (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110201

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11740